

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 14 novembre 2024 à 20 heures 30 minutes
Salle du Presbytère

Quorum : 6

Présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric, M. MERCA Gil, M. ROGIER Jean-Paul

Procuration :

M. QUENTIN Régis donne pouvoir à M. MERCA Gil

Absent(s) :

Excusé :

M. QUENTIN Régis

Secrétaire de séance : M. ROGIER Jean-Paul

Président de séance : M. BORIE Jean-François

1 - Servitude de passage sur parcelle ZO 112

Dans le cadre d'une vente, nous sommes sollicités par l'étude notariale de Maître Pierre-Jean DOURS pour constituer une servitude de passage sur la parcelle ZO 112, au profit des parcelles cadastrées section ZO 143 et 144.

Fonds servant : ZO 112

Fonds dominant : ZO 143 et ZO 144

En effet, la parcelle ZO 112 appartient désormais à la commune suite à la dissolution de l'association foncière de remembrement.

Pour répondre à la demande de Maître Pierre-Jean DOURS, il s'avère inutile de procéder à une servitude.

2 - Défraiement frais participation au Congrès des Maires 2024 à PARIS

Le Maire fait part au Conseil Municipal de sa participation au Congrès des Maires à PARIS du 19 au 21 novembre 2024.

Vu l'intérêt de ce congrès, le Maire propose que les frais inhérents à cette participation soient pris en charge par la Commune, à savoir inscription, transport, stationnement et hébergement.

Le Maire ne prend pas part au vote.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de prendre en charge sur le budget communal tous frais afférents à l'inscription, transport, stationnement et hébergement pour la participation du Maire de BEAULIEU au Congrès des Maires 2024 à PARIS.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Projet convention avec la commune de Saint-André-de-Cruzières

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de participation aux frais de scolarité, entre la Commune de Beaulieu (commune d'accueil) et la Commune de Saint-André-de-Cruzières (commune de résidence).

Elle se décompose en 3 parties :

- Frais de scolarité : 1 000 €

- Frais relatifs à la pause méridienne (cantine) : 200 €
- Frais au titre des activités périscolaires et de son organisation : 200 €

Il précise que, par délibération N° 30 - 2024 du 5 novembre 2024, le Conseil Municipal de Saint-André-de-Cruzières a autorisé le maire à signer la convention pour l'année scolaire 2024/2025, au prorata de l'entrée à l'école de Beaulieu de l'enfant. Un enfant de Saint-André-de-Cruzières est concerné. Le Maire demande au conseil l'autorisation de signer ladite convention.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE le Maire à signer la convention de participation aux frais de fonctionnement entre la Commune de Beaulieu et la Commune de Saint-André-de-Cruzières pour l'année scolaire 2024/2025, relative à l'inscription d'élèves dans l'école autre que celle de leur commune de résidence, au prorata de l'entrée à l'école de l'enfant concerné.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Changement locataire Atelier 1B : autorisation à signer un bail avec les Restos du Coeur

L'atelier 1B étant libre de location, le Maire propose de signer un bail avec les Restos du Cœur, antenne des Vans.

Le Maire propose un loyer mensuel de 400 €.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- EST FAVORABLE à la proposition du Maire ;
- DEMANDE qu'une nouvelle délibération soit prise après la rédaction d'un projet de bail consensuel aux deux parties.

5 - Réfection toiture école : demande subvention auprès de l'Etat : DETR

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de la toiture de l'école qui présente plusieurs problèmes : des fuites ainsi qu'une mauvaise isolation.

Il rappelle qu'une étude énergétique est en cours avec le SDE 07.

Le Maire propose de rénover entièrement la toiture de l'école et de solliciter une aide auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR ou DSIL 2025 pour des travaux sur les bâtiments publics : locaux scolaires et rénovation thermique.

Il rappelle que ce projet s'élève à 37 744,00 € H.T.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le projet de rénovation et d'isolation de la toiture de l'école ;

S'ENGAGE à voter les sommes nécessaires à cette réalisation ;

SOLLICITE une aide la plus importante possible auprès de l'Etat dans le cadre du soutien à l'investissement en milieu rural avec le dispositif DETR OU DSIL.

6 - Aménagement pleine nature : Espace multimodal le long de la voie douce, quartier La Gare : Demande de subvention dans le cadre DETR ou DSIL

Le Maire rappelle la délibération DEL05_12102023 désignant le cabinet Rhône Cévennes Ingénierie (RCI) chargé du projet d'aménagement pleine nature.

Ce projet, situé au quartier de la Gare, consiste à l'aménagement des places autour de la Gare et parking multimodal le long de la voie douce qui traverse le village, et aura pour fonction de créer un espace mutualisé de services et d'aménagement d'accueil pour tous les usagers.

Sécurisé et accessible à tous, il proposera un espace vélos (recharge ou réparation), bornes recharges pour voitures, quelques places de parking avec places pour personnes à mobilité réduite et un espace végétalisé faisant le lien entre toutes les commodités.

Le site actuel accueille la fête du village, l'aire de jeux pour enfants et un grand nombre de festivités, autour d'un espace de restauration et sanitaires.

Ce nouvel espace remodelé sécurisera et favorisera la mixité des usages et la convivialité.

Il rappelle également qu'un dossier de demande de subvention DETR avait été déposé en 2023, sur la base d'un montant de 487 000 € H.T. incluant l'aménagement de la place et la terrasse desservant l'auberge La Gare aux Saveurs. Ce projet est suspendu.

Le montant des travaux d'aménagement pleine nature s'élève à 101 230 € H.T. et concerne uniquement l'aménagement autour de la voie douce et de l'accueil vélos, dans le cadre de l'appel à projet "Pleine Nature".

Le Maire propose de solliciter une aide la plus importante possible auprès de l'Etat dans le cadre du soutien à l'investissement en milieu rural avec le dispositif DETR ou DSIL et dans le cadre du plan de relance.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE l'aménagement pleine nature autoûr de la Gare et parking multimodal ;

S'ENGAGE à voter les sommes nécessaires à cette réalisation ;

et pour mener à bien ce projet SOLLICITE auprès de l'Etat une aide la plus importante possible dans le cadre du soutien à l'investissement en milieu rural avec le dispositif DETR ou DSIL et dans le cadre du plan de relance ;

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Questions et informations diverses

1/ Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits de mutation 2024 : une dotation de : 24 213,17 € a été accordée.

2/ La Région crée une mutuelle, ouverte à tous les habitants. (voir courrier Région du 24/10/2024).

4/ Dossier CRTE 2025 (Contrat de Réussite de la Transition Ecologique) : à déposer à la communauté de Communes PAYS DES VANS EN CEVENNES avant fin du mois de novembre.

5/ Abris bus : état d'avancement du dossier : le Département a délivré sa permission de voirie par arrêté le 04/11/2024.

6/ Passage du 14ème Rallye Régional du Bas Vivarais les 16 et 17 novembre 2024 : rappel des horaires de passage.

7/ Cloche de l'église : Le devis de l'entreprise PACCARD pour réparer la grosse cloche s'élève à environ 10000 €. Il a été demandé une nouvelle visite et un nouveau devis.

8/ Chapelle de Bonnemontesse :

La famille Ressayre souhaite la céder à la Commune.

Le Conseil est d'accord pour reprendre cette chapelle.

Mr Ressayre Henri devra formuler sa demande par écrit.

9/ Conseil d'école :

Il y aura des manifestations sur le "savoir rouler"

Le Secrétaire de séance,
M. ROGIER Jean-Paul,

Fait à BEAULIEU
Le Maire,
M. BORIE Jean-François,



